



PISTES POUR UNE CHARTE DU PNR DE LA SAINTE-BAUME

**étude réalisée par Découverte Sainte-Baume
Ecomusée Territoire**

sous la direction de JJ Salone

**auteurs JJ Salone, P Auda, A Caligaris,
AL Müller (URVN), D Carel**

Table des matières

AXE 1: Un parc qui coordonne la gestion des espaces naturels.....	3
Objectif 1: Protéger les espaces naturels remarquables.....	3
Action prioritaire 1-1-1: Réaliser un état des lieux cartographique des périmètres et des espèces à statut.....	3
Action prioritaire 1-2: Définir des nouveaux périmètres réglementaires sur des sites remarquables et sensibles.....	3
Action prioritaire 1-1-3: Définir des périmètres de gestion, les attribuer et les coordonner.....	3
Autres actions.....	3
Objectif 2: Accompagner le réchauffement climatique.....	4
Action prioritaire 1-2-1: Mettre en place des corridors écologiques avec les massifs voisins (Trame Verte et Bleue).....	4
Action prioritaire 1-2-2: Assurer la continuité des ensembles forestiers et des cours d'eau.....	4
Action prioritaire 1-2-3: Définir, maintenir et améliorer les zones vertes de refuge:.....	4
Autres actions.....	4
Objectif 3: Maintenir et améliorer les populations des espèces remarquables.....	4
Action prioritaire 1-3-1: Protéger les espèces rares et remarquables qui ne le sont pas.....	4
Autres actions.....	4
AXE 2: Un parc qui promeut un développement économique vert et humain.....	5
Objectif 1: Favoriser des activités humaines 'vertes'.....	5
Action prioritaire 2-1-1: Recenser et protéger les terres agricoles.....	5
Autres actions relatives à l'agriculture, l'élevage et l'aquaculture.....	5
Action prioritaire 2-1-10: Recenser et gérer globalement les zones de pêche ou de chasse.....	6
Autres actions relatives à la chasse et la pêche.....	6
Action prioritaire 2-1-13: Soutenir l'artisanat et les métiers d'arts.....	6
Action prioritaire 2-1-14: Développer et soutenir une démarche de sensibilisation du grand public du type écogeste.....	6
Autres actions relatives au tourisme vert.....	6
Action prioritaire 2-1-19: Mettre en place un dispositif d'éco-conditionnalité des aides et des appels d'offres du parc.....	6
Action prioritaire 2-1-20: Appliquer le nouveau Schéma Régional d'Aménagement et de Développement durable du Territoire (SRADT).....	6
Action prioritaire 2-1-21: Mettre en œuvre les agenda 21 locaux.....	6
Action prioritaire 2-1-22: Soutenir les associations de protection du patrimoine naturel ou culturel.....	6
Objectif 2: Tendre vers un urbanisme et des transports durables.....	6
Action prioritaire 2-2-1: Inciter au développement de transports inter et intra urbains à faible impact carbone.....	6
Autres actions relatives aux transports.....	7
Action prioritaire 2-2-5: prévenir le mitage des espaces naturels.....	7
Autres actions relatives à l'habitat.....	7
Action prioritaire 2-2-11: Définir et prévenir le risque inondation.....	7
Autres actions relatives à la gestion des risques naturels.....	7
Objectif 3: Sauvegarder le patrimoine culturel.....	7
Action prioritaire 2-3-1: Recenser et restaurer les monuments en danger.....	7
Autres actions relatives à la culture.....	7

Objectif 4: Inciter à l'utilisation des ressources durables.....	7
Action prioritaire 2-4-1: Soutenir le développement des énergies renouvelables chez le particulier, les collectivités, les entreprises et les commerces.....	7
Autres actions relatives aux énergies renouvelables.....	8
Objectif 5: Gérer la ressource en eau.....	8
Action prioritaire 2-5-1 : appliquer du Schéma Directeur d'Aménagement et de Gestion des Eaux Rhône Méditerranée (SDAGE RM) et du programmes de mesures votés le 26 octobre 2009 et élaborer un schéma de la ressource en eau.....	8
Autres actions relatives à la ressource en eau.....	8
Objectif 6: Favoriser une gestion intégrée et concertée de la ressource en bois.....	8
Action prioritaire 2-6-1: Établir une charte forestière du parc intégrant les sites d'agriculture durable.....	8
Autres actions relatives à la ressource bois.....	8
AXE 3: Un parc qui communique largement.....	9
Objectif 1: Informer le public.....	9
Action prioritaire 3-1-1: Proposer des structures d'accueil et d'information.....	9
Autres actions relatives à l'information du public.....	9
Objectif 2: Éduquer à l'environnement et au territoire.....	9
Actions prioritaire 3-2-1: Soutenir des programmes d'éducation à l'environnement et au développement durable	9
Autres actions relatives à l'éducation à l'environnement.....	9

AXE 1: Un parc qui coordonne la gestion des espaces naturels

Parce que la Sainte-Baume présente des conditions climatiques, écologiques unique dans la basse Provence calcaire, plusieurs espèces animales et végétales y trouvent leur compte...

Parce que la Sainte-Baume est à l'interface entre le littoral méditerranéen et l'arrière pays provençal, le maintien d'habitats d'espèces, de corridors écologiques.. ; est indispensable.

Parce que la Sainte-Baume présente des centaines d'espèces animales et végétales protégées au niveau régional, national voire européen... il est primordial de mettre en place une gestion cohérente à l'échelle du pays Sainte-Baume.

Objectif 1: Protéger les espaces naturels remarquables

Action prioritaire 1-1-1: Réaliser un état des lieux cartographique des périmètres et des espèces à statut

Périmètres réglementaires : Arrêtés Préfectoraux de Protection de Biotope, Sites classés, Espaces Boisés Classés

Périmètres de gestion : Forêt modèle, Forêts domaniales, Forêts communales, Forêts privées
Espaces Naturels Sensibles ou Domaines des Conseils Généraux, Natura 2000

Périmètres scientifiques : ZNIEFF 1 et 2

Action prioritaire 1-2: Définir des nouveaux périmètres réglementaires sur des sites remarquables et sensibles

Sites à fort indice de biodiversité (indice de Shannon ou Indice de Biodiversité Potentielle) sans périmètre réglementaire:

Brasque et Plan des Vaches

Vallon de l'Herbette, cirque des Escarettes et plateau de la Taoule

Font Frège

Gorges du Caramy

Abîme de Maramoye et Baou de l'Aigue

Vallon de Gourgue - Malvallon-Paneyrolle

Ravin de Montrieux

Ubac de l'Aurélien et Mont Olympe

En particulier, étendre la réserve biologique intégrale aux falaises et aux crêtes.

Action prioritaire 1-1-3: Définir des périmètres de gestion, les attribuer et les coordonner

Organismes de gestion: ONF, communes, associations,...

Autres actions:

Action 1-1-4: Faire évoluer le périmètre du PNR pour mieux gérer les espaces et les espèces. (PNR Loube-Sainte-Baume- Aurélien – Allauch - Etoile)

Action 1-1-5: Élargir le site Natura2000, définir une Zone de Protection Spéciale

Action 1-1-6: Classer le site inscrit des crêtes de la Sainte-Baume

Action 1-1-7: Améliorer la biodiversité des sites remarquables.

Pistes pour une charte du PNR de la Sainte-Baume
étude réalisée par Découverte Sainte-Baume Ecomusée Territoire
sous la direction de JJ Salone

auteurs JJ Salone, P Auda, A Caligaris, AL Müller (URVN), D Carel

Action 1-1-8: Actualiser régulièrement les inventaires.

Action 1-1-9: Amener à tenir compte des ZNIEFF dans les plans d'urbanisme et d'aménagement du territoire.

Action 1-1-10: Intégrer la protection des sites géologiques remarquables

En particulier: gisements fossilifères, grottes et avens, falaises

Action 1-1-11: Soutenir l'acquisition de zones humides et d'espaces de liberté pour les cours d'eau (zones de grande biodiversité et zones tampon en cas de crue)

Objectif 2: Accompagner le réchauffement climatique

Action prioritaire 1-2-1: Mettre en place des corridors écologiques avec les massifs voisins (Trame Verte et Bleue)

En priorité: plaine des Maures et massif des Calanques.

Autres corridors: massif du Garlaban et de l'Etoile, montagne Sainte-Victoire, forêts de la Provence Verte et Verdon.

Schéma Régional de Cohérence Écologique

Action prioritaire 1-2-2: Assurer la continuité des ensembles forestiers et des cours d'eau.

Action prioritaire 1-2-3: Définir, maintenir et améliorer les zones vertes de refuge:

Haies, taillis, ripisylves, bandes enherbées, espaces verts urbains...

Cette action doit être conduite en concertations avec les différents acteurs occupant le territoire, agriculteurs et collectivités locales en particulier.

Autres actions.

Action 1-2-4: Réaliser un suivi des migrations des espèces sensibles

Objectif 3: Maintenir et améliorer les populations des espèces remarquables.

Action prioritaire 1-3-1: Protéger les espèces rares et remarquables qui ne le sont pas

La base de données de DSBET comprend un inventaire détaillé des espèces rares, remarquables ou menacées de la Sainte-Baume. D'autres bases couvrant des territoires plus étendus sont utilisables (Silène, DREAL, LPO)

Autres actions.

Action 1-3-2: Définir des plans d'actions et des priorités par espèces, par cortèges, par milieux,...

Action 1-3-3: Définir de priorités en fonction des statuts des espèces. Lier ces plans à la Trame Verte et Bleue.

Action 1-3-4: Actualiser régulièrement les inventaires et les bases de données des espèces protégées, rares, remarquables ou menacées.

Pistes pour une charte du PNR de la Sainte-Baume
étude réalisée par Découverte Sainte-Baume Ecomusée Territoire
sous la direction de JJ Salone

auteurs JJ Salone, P Auda, A Caligaris, AL Müller (URVN), D Carel

Action 1-3-5: Réaliser d'autres bases de données: arbres remarquables, espèces disparues, espèces envahissantes, inventaires des arboretum et jardins remarquables,...

Action 1-3-6: Employer des gardes forestiers en nombre suffisant

Action 1-3-7: Réaliser un suivi des espèces introduites ou en cours de sédentarisation: Loup, chamois, vautours?

Action 1-3-8 : Réintroductions d'espèces disparues: Loutre, Ecrevisse à pattes blanches,...

Action 1-3-9: Créer des parcelles forestières de régénération de la hêtraie

Action 1-3-10: Reboiser le plateau de Bertagne en Chênes pubescents

Action 1-3-11: Protéger physiquement les pelouses sèches soumises à un trop fort piétinement

Action 1-3-12: Réaliser des zones de captage et de rétention des eaux de ruissellement pour créer des zones humides

Action 1-3-13: Préserver les zones inondables

Action 1-3-14: Protéger les Ifs et les Houx de l'ubac

Action 1-3-15: Envisager la mise en place de systèmes de brumisation

AXE 2: Un parc qui promeut un développement économique vert et humain

Objectif 1: Favoriser des activités humaines 'vertes'

Action prioritaire 2-1-1: Recenser et protéger les terres agricoles

Autres actions relatives à l'agriculture, l'élevage et l'aquaculture

Action 2-1-2: Renforcer l'attractivité des métiers de ces secteurs

Action 2-1-3: Promouvoir et aider la culture d'espèces cultivées traditionnelles (Pistachier, Caprier, Crocus versicolor (safran), tilleul...)

Action 2-1-4: Soutenir une agriculture économe en eau et de proximité, proposant des produits locaux dont la culture est adaptée à la nature du sol et aux conditions climatiques.

Action 2-1-5: Favoriser des débouchés locaux pour les produits issus de l'agriculture (AMAP, marchés locaux, cantines et restaurations collectives,...)

Action 2-1-6: Définir un Programme de Développement de l'Agriculture Biologique en fonction des spécificités du territoire du parc, en cohérence avec le plan régional pour le développement de l'agriculture biologique.

Action 2-1-7: Soutenir les éleveurs utilisant pour leurs élevages une alimentation à base de produits non OGM

Action 2-1-8: Encourager un pastoralisme adapté au milieu

Action 2-1-9: Développer un label PNR pour les produits respectant un cahier des charges précis, en particulier en ce qui concerne les conditions de production, le respect de l'environnement notamment par l'optimisation du transport, et le respect des hommes, salariés comme consommateurs.

Pistes pour une charte du PNR de la Sainte-Baume
étude réalisée par Découverte Sainte-Baume Ecomusée Territoire
sous la direction de JJ Salone

auteurs JJ Salone, P Auda, A Caligaris, AL Müller (URVN), D Carel

Action prioritaire 2-1-10: Recenser et gérer globalement les zones de pêche ou de chasse

Autres actions relatives à la chasse et la pêche

Action 2-1-11: Etablir des plans de chasse ou de pêche par espèces en fonction de l'état des populations, des conditions de prédation et des capacités du milieu.

Action 2-1-12: Associer étroitement les fédérations de chasse et de pêche à toute action relative aux zones de chasse ou de pêche.

Action prioritaire 2-1-13: Soutenir l'artisanat et les métiers d'arts

Action prioritaire 2-1-14: Développer et soutenir une démarche de sensibilisation du grand public du type écogeste

Autres actions relatives au tourisme vert

Action 2-1-15: Développer et soutenir une démarche de sensibilisation du grand public du type écogeste.

Action 2-1-16: Définir un plan de développement des capacités d'hébergement et de restauration

Action 2-1-17: Favoriser les activités de loisirs respectueuses des milieux.

Action 2-1-18: Mettre en rouverte les législations relatives aux études d'impact et qui obligent à démontrer l'innocuité de toute nouvelle structure ou activité en milieu naturel.

Action prioritaire 2-1-19: Mettre en place un dispositif d'éco-conditionnalité des aides et des appels d'offres du parc

Action prioritaire 2-1-20: Appliquer le nouveau Schéma Régional d'Aménagement et de Développement durable du Territoire (SRADT)

Action prioritaire 2-1-21: Mettre en œuvre les agenda 21 locaux

Action prioritaire 2-1-22: Soutenir les associations de protection du patrimoine naturel ou culturel

Aides financières, partenariats, mission de gestion de sites remarquables, intégration dans les structures d'accueil et d'information du public

Objectif 2: Tendre vers un urbanisme et des transports durables

Action prioritaire 2-2-1: Inciter au développement de transports inter et intra urbains à faible impact carbone.

Remise en service des lignes TER abandonnées, autocar ou minibus, pistes cyclables (définir et réaliser un réseau), covoiturage,...

Pistes pour une charte du PNR de la Sainte-Baume
étude réalisée par Découverte Sainte-Baume Ecomusée Territoire
sous la direction de JJ Salone
auteurs JJ Salone, P Auda, A Caligaris, AL Müller (URVN), D Carel

Autres actions relatives aux transports

Action 2-2-2: Développer le réseau des pistes cyclables intra et inter communales
Action 2-2-3: Promouvoir l'utilisation de la traction animale ou électrique pour les services communaux
Action 2-2-4: Tendre vers la gratuité des transports publics.

Action prioritaire 2-2-5: prévenir le mitage des espaces naturels

Autres actions relatives à l'habitat

Action 2-2-6: Soutenir les formes d'hébergement les moins consommatrices d'espace et restant à échelle humaine.
Action 2-2-7: Promouvoir la qualité environnementale du bâtiment et de l'urbanisme durable.
Action 2-2-8: Mettre en place et assurer un traitement local des déchets ménagers et industriels.
Action 2-2-9: Motiver la mise en conformité les systèmes d'assainissement des eaux usées, collectifs ou individuels.
Action 2-2-10: Inciter au choix des systèmes d'assainissement biologiques.

Action prioritaire 2-2-11: Définir et prévenir le risque inondation

Autres actions relatives à la gestion des risques naturels

Action 2-2-12: Définir des politiques et mettre en place des plans (PPR) de prévention et de gestion de crises.
Action 2-2-13: Sensibiliser les populations et les décideurs exposés aux risques naturels
Action 2-2-14: Installer des stations de suivi de la qualité de l'air.
Action 2-2-15: Installer des stations de suivi de la qualité de l'eau au niveau des sources captées.

Objectif 3: Sauvegarder le patrimoine culturel

Action prioritaire 2-3-1: Recenser et restaurer les monuments en danger

Monuments historiques et vernaculaires, religieux ou païens

Autres actions relatives à la culture

Action 2-3-2: Créer un musée des métiers d'antan
Action 2-3-3: Aider les associations à vocation culturelles
Action 2-3-4: Valoriser des pratiques locales: tradition, métiers
Action 2-3-5: Envisager une inscription du territoire au Patrimoine Mondial de l'Unesco sous le titre 'paysage culturel évolutif'

Objectif 4: Inciter à l'utilisation des ressources durables

Action prioritaire 2-4-1: Soutenir le développement des énergies renouvelables chez le particulier, les collectivités, les entreprises et les commerces

solaire thermique et photovoltaïque, géothermie, biomasse

Pistes pour une charte du PNR de la Sainte-Baume
étude réalisée par Découverte Sainte-Baume Ecomusée Territoire
sous la direction de JJ Salone
auteurs JJ Salone, P Auda, A Caligaris, AL Müller (URVN), D Carel

Autres actions relatives aux énergies renouvelables

Action 2-4-2: Ne pas empiéter sur des espaces naturels et des terres agricoles.

Action 2-4-3: Inciter à la construction bioclimatique dans le bâti neuf ou existant

Note: objectifs fixés par le Grenelle de l'environnement :réduire les consommations d'énergie d'environ 20 % dans les bâtiments tertiaires et 12 % dans les bâtiments résidentiels en 5 ans, et de plus d'un tiers à l'horizon 2020

Action 2-4-4: Définir et mettre en oeuvre des Plans d'Approvisionnement Territoriaux pour les collectivités utilisant la filière bois-énergie.

Action 2-4-5: Encourager et soutenir les économies d'énergies: isolation des bâtiments, équipements à faible consommation énergétique.

Action 2-4-6: Assurer une cohérence avec les besoins et les ressources du territoire.

Objectif 5: Gérer la ressource en eau

Action prioritaire 2-5-1 : appliquer du Schéma Directeur d'Aménagement et de Gestion des Eaux Rhône Méditerranée (SDAGE RM) et du programmes de mesures votés le 26 octobre 2009 et élaborer un schéma de la ressource en eau.

Autres actions relatives à la ressource en eau

Action 2-5-2: Favoriser le développement des structures gestionnaires de milieux aquatiques et les politiques de gestion locale et intégrée (contrat de milieu, SAGE),

Action 2-5-3: Protéger les bassins versants des pollutions

Action 2-5-4: Poursuivre la lutte contre les pollutions d'origine domestique

Action 2-5-5: Prendre en compte les pollutions pluviales prioritairement sur les secteurs sensibles à ce type de pollution

Action 2-5-6: Installer des stations de suivi de la qualité des eaux, en particulier dans les zones de captage.

Action 2-5-7: Affiner la cartographie du réseau hydrographique karstique en lien avec le massif des Calanques

Action 2-5-8: Inciter à la création de zone de rétention des eaux pluviales et à leur utilisation en eaux grises ou d'arrosage (en tenant compte des recommandations de l'Agence Régionale de la Santé).

Objectif 6: Favoriser une gestion intégrée et concertée de la ressource en bois

Action prioritaire 2-6-1: Établir une charte forestière du parc intégrant les sites d'agriculture durable

Autres actions relatives à la ressource bois

Action 2-6-2: Soutenir des filières courtes et privilégier l'utilisation des bois locaux dans diverses filières, en particulier dans la construction de bâtiment, le chauffage collectif ou individuel,...

Action 2-6-3: Valoriser les métiers en lien avec les espaces forestiers.

Pistes pour une charte du PNR de la Sainte-Baume
étude réalisée par Découverte Sainte-Baume Ecomusée Territoire
sous la direction de JJ Salone

auteurs JJ Salone, P Auda, A Caligaris, AL Müller (URVN), D Carel

Action 2-6-4: Proposer une aide aux propriétaires, sylviculteurs et agriculteurs s'engageant dans des démarches de sylviculture ou de gestion forestière

AXE 3: Un parc qui communique largement

Objectif 1: Informer le public

Action prioritaire 3-1-1: Proposer des structures d'accueil et d'information

Autres actions relatives à l'information du public

Action 3-1-2: Créer des pôles touristiques régionaux durables notamment à travers les parcs naturels régionaux

Action 3-1-3: Créer des lieux d'exposition ou de conférence

Action 3-1-4: Évaluer la capacité d'accueil des milieux et leur fréquentation, et communiquer sur ce sujet.

Action 3-1-5: Soutenir la diversification de l'offre touristique

Action 3-1-6: Établir un guide régional du tourisme durable regroupant des activités dans le respect de l'environnement (environnement naturel, environnement social)

Objectif 2: Éduquer à l'environnement et au territoire

Actions prioritaire 3-2-1: Soutenir des programmes d'éducation à l'environnement et au développement durable

Autres actions relatives à l'éducation à l'environnement

Action 3-2-2: Communiquer en direction des visiteurs, des écoles, des élus, des décideurs économiques, des associations locales,

Action 3-2-3: Informer et sensibiliser à utilisation des énergies renouvelables avec démonstration, incitation, aides financières et accompagnement des citoyens dans l'adoption de nouveaux modes de vie (alimentation, consommation, déplacements, habitat)

Action 3-2-4: Réaliser des audio-guides, des entiers pédagogiques, des panneaux ou balises d'information, des itinéraires paysans ou forestiers, des routes thématiques,

Action 3-2-5: Organiser des chantiers bénévoles.